

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politique et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit* de l'Université de Strasbourg rassemble environ 2 800 étudiants par an, répartis sur trois années, découpés en 6 semestres.

Les étudiants sont accueillis sur le campus de l'université situé en centre-ville. Quelques centaines d'étudiants profitent des nombreux échanges offerts par l'université vers l'étranger, au sein de l'Europe et au-delà, particulièrement en troisième année.

La licence ouvre la voie à six masters de l'Université de Strasbourg.

Analyse

Objectifs
<p>La licence <i>Droit</i> affiche des objectifs raisonnables d'acquisition des connaissances fondamentales en droit et de compétences d'analyse et de restitution de celles-ci tant à l'oral qu'à l'écrit. A cette fin, des exercices variés sont proposés aux étudiants tout au long de la formation : des exercices typiques de la méthodologie juridique comme des exercices plus généraux d'apprentissage à la recherche et de préparation d'un projet professionnel. A ce double titre, la formation paraît conforme à ce qui est généralement attendu d'une licence en droit.</p> <p>Les métiers visés par l'acquisition de ce diplôme sont très variés, principalement dans le secteur tertiaire ou l'administration publique. Cette diversité écarte une désignation précise des métiers envisagés (la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) se montre d'une précision étonnante en évoquant les associations d'aide aux victimes ou des métiers requérant un niveau de diplôme supérieur comme les concours judiciaires, etc.). Les étudiants sont destinés à poursuivre leurs études en master afin de développer une spécialité.</p>
Organisation
<p>La licence est organisée en six semestres, également répartis sur trois ans d'enseignement. Le premier semestre est présenté comme un semestre d'orientation des étudiants, soit véritablement vers des études de droit soit vers d'autres formations, en ce qu'il leur permet d'aborder les trois branches principales du droit (public, privé, histoire) avec deux enseignements dits de découverte (économie politique et institutions judiciaire). Ces choix d'enseignement, au demeurant classiques, permettent plus de faire découvrir le droit que de faciliter une éventuelle réorientation.</p> <p>A compter du deuxième semestre, les étudiants investissent pleinement le champ disciplinaire, d'abord sur un tronc presque exclusivement commun. Ils bénéficient ensuite d'un choix plus large d'options pour engager un début de spécialisation en cinquième et sixième semestre. Pour autant, les étudiants conservent la possibilité d'étendre leur champ de connaissances grâce à l'existence, du deuxième au sixième semestre, d'un enseignement d'ouverture par semestre soit dans le champ de formation soit au-delà. On relèvera que le tableau des enseignements du dossier</p>

d'autoévaluation indique par erreur une UE (unité d'enseignement) fondamentale du troisième semestre comme relevant du quatrième.
 Parallèlement, un DU (Diplôme universitaire) Droits européens est proposé aux étudiants, qui leur permet l'acquisition de compétences complémentaires en droits étrangers et en langues, favorisant la préparation aux masters de l'université, dont certains ont une spécialité européenne, et la mobilité étudiante.
 La formation est donc largement progressive et cohérente.

Positionnement dans l'environnement

L'association à la licence d'un DU Droits européens (élection sur dossier et entretien, cinq semestres à partir du deuxième semestre de première année, concernant 18 étudiants) marque la volonté d'inscrire la formation dans son cadre local et régional européen et de préparer au mieux les étudiants aux particularités des formations qu'ils pourront suivre en master au sein de l'université.

Cela marque également ses liens avec la fédération de recherche « Europe en mutation » à laquelle adhèrent les différents laboratoires à dominante juridique de l'université et dont relève l'essentiel des enseignants-chercheurs intervenants dans la formation. Les doctorants de l'école doctorale 101 contribuent à la formation des étudiants de licence par la prise en charge de travaux dirigés (TD). Enfin, deux enseignements sont dispensés par des professionnels / professeurs associés. Un partenariat avec le TGI (tribunal de grande instance) mérite particulièrement d'être souligné en ce qu'il permet l'accès des étudiants de licence aux juridictions, lieu symbolique de mise en œuvre des enseignements reçus, sous la forme de stages.

Enfin, la licence bénéficie des échanges existant entre l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace comme de partenariats conclus avec des universités étrangères. S'agissant de ces dernières, les étudiants peuvent bénéficier au cours de leur formation de licence soit d'échanges Erasmus soit des six doubles diplômes ou parcours intégrés mis en place.

La formation paraît ainsi investir pleinement les particularités de son environnement local, universitaire, professionnel et institutionnel européen au profit des étudiants.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée principalement d'enseignants-chercheurs de l'UFR (unité de formation et de recherche) de droit, sciences politiques et gestion de l'université et de quelques intervenants issus d'instituts du site alsacien (Institut d'études politiques, Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle, Institut du travail). Deux professeurs associés réalisent également des enseignements. La dominance nette des enseignants-chercheurs dans les matières fondamentales paraît légitime à ce niveau de formation. L'intervention de doctorants et de professionnels au titre des TD assure une ouverture suffisante au profit des étudiants.

Le vice-doyen licences et un chargé de mission licence *Droit* assurent une permanence hebdomadaire pour les étudiants. Des responsables d'amphithéâtre (2 ou 3 en première année, 2 en deuxième année et 3 ou 2 en troisième année - les chiffres divergent entre le dossier d'autoévaluation et son tableau récapitulatif), enseignants chercheurs responsables de cours dans l'année dont ils sont responsables mais dont les modalités de désignation ne sont pas précisées, travaillent avec le vice-doyen licences et le chargé de mission licence *Droit* au suivi des difficultés des étudiants (réunion biannuelle). Des réunions annuelles s'adressent à tous les enseignants de licence, apparemment pour l'ensemble de la mention simultanément, afin de formuler des améliorations à soumettre au conseil de faculté. Les représentants étudiants sont consultés au conseil de faculté, mais ne semblent pas conviés à ces réunions annuelles préalables.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La licence est contingentée pour des raisons de capacités d'accueil.

En première année, le nombre d'étudiants est relativement stable autour de 1 300, la variation la plus forte étant de 8 % entre les rentrées 2014 et 2015.

Le taux d'abandon en première année n'est indiqué que pour l'année 2013-2014 et s'élève à 10 %, ce qui semble très raisonnable. Le taux de réussite en première année était légèrement inférieur à 50 % pour les années 2013-2014 et 2014-2015 en ne tenant compte que des étudiants s'étant présentés à au moins un examen, mais en comptabilisant les étudiants admis partiellement en deuxième année de licence.

En deuxième année, le taux de réussite se situe entre 62 et 70 % ces mêmes années. Le nombre d'inscrits en deuxième année est en baisse régulière sur les 3 dernières années (857 en 2013-2014, 762 en 2015-2016).

À l'inverse, le nombre d'inscrits en troisième année augmente régulièrement de 15 % sur 3 ans. Finalement, le nombre d'inscrits en troisième année équivaut à environ 50 % des étudiants inscrits en première année sans que l'on puisse savoir combien d'années mettent en moyenne les étudiants à franchir les deux premières années du diplôme. Le taux de réussite en troisième année est d'environ 80 %, soit un peu moins de 50 % du nombre d'inscrits en première année. Ces chiffres semblent raisonnables au regard des résultats généralement affichés en licence *Droit*.

Aucun chiffre n'est donné quant à l'insertion professionnelle des étudiants ou à la poursuite d'études au motif que l'étude d'un taux d'insertion professionnelle ne serait pas pertinente dans la mesure où la licence en droit n'apparaît pas comme une fin en soi, les professionnels recherchant des diplômés de master et la plupart des concours étant ouverts à l'issue d'une première année de master et la validation de la deuxième année étant généralement nécessaire au succès.

Si l'argument peut être entendu et si l'on comprend que la faculté n'assure pas le suivi des diplômés de licence et que l'organisme universitaire de collecte n'a pas encore établi de statistiques les concernant, peut-être aurait-il été possible de fournir une indication sur le taux d'inscription des étudiants diplômés en master à l'Université de Strasbourg. Le diplôme ouvre l'accès à tous les masters en droit, notamment de l'UFR de droit de l'Université de Strasbourg. Le supplément au diplôme précise que des passerelles existent (équivalences), à l'issue du diplôme, vers d'autres masters comme le master *Administration publique, AES, Sciences politiques*, etc. Aussi serait-il intéressant de déterminer le taux de poursuite (effectif) d'étude dans la même branche ou au sein du champ.

Place de la recherche

Les étudiants bénéficient de la recherche de leurs enseignants, l'équipe pédagogique étant très majoritairement constituée d'enseignants-chercheurs. Ils sont également initiés à la recherche par les exercices menés en TD, lesquels sont assurés en grande partie par des doctorants.

Enfin, les étudiants bénéficient d'une formation à la recherche documentaire par le service commun de documentation. Au vu de l'objectif de la licence et de ses débouchés, cette première initiation à la recherche paraît suffisante.

Place de la professionnalisation

Les étudiants doivent acquérir en fin de formation des compétences d'analyse et de restitution nécessaires à l'exercice de toute profession juridique. Ils sont, de plus, par les modalités d'examens auxquelles ils sont soumis, préparés aux concours professionnels qu'ils pourraient être amenés à passer. L'absence d'examens oraux, expliquée par le nombre d'étudiants, constitue certainement un manque, mais un manque justifiable.

L'accent doit être mis sur les dispositifs offerts par la faculté qui permettent un contact rapide des étudiants avec les professionnels. D'une part, en première année, dans le cadre d'un projet tuteuré constitutif d'une UE dotée de 3 ECTS (european credit transfer system) « projet professionnel de l'étudiant », les étudiants sont invités à rencontrer, en petits groupes, un professionnel et à rédiger un rapport sur cet entretien ; d'autre part, une journée des métiers est organisée chaque année. L'originalité de la première solution constitue certainement un atout de la formation qui pourrait toutefois être reconduit en deuxième et troisième année pour élargir la vision qu'ont les étudiants des différents métiers du droit.

Place des projets et des stages

Les étudiants sont incités à réaliser des stages volontaires permettant l'acquisition de 3 ECTS pour trois semaines minimum de stage, ces ECTS ne permettent pas l'acquisition du diplôme. Ces stages sont réalisés sous convention, contrôlée par un tuteur pédagogique et le doyen, et autoévalués par les étudiants. L'absence de précision sur ces modalités d'autoévaluation est regrettable.

Le chiffre de 700 conventions par an est avancé. Les responsables d'amphithéâtre aideraient à la recherche de stage sans qu'il soit précisé comment.

Le nombre de conventions délivrées, rapporté au nombre d'étudiants, paraît raisonnable (environ 50 %), particulièrement au vu de la difficulté qu'ont généralement les étudiants de première et deuxième année de droit à trouver des stages. Il faut donc sans doute considérer que l'incitation accordée est satisfaisante, même si un soutien supplémentaire à la recherche de stages, notamment par un BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) qui n'est pas évoqué, serait certainement bienvenu.

Place de l'international

Des cours de langues (une langue au choix entre anglais, allemand, espagnol) sont organisés à chaque semestre, soumis à l'obligation d'assiduité comme tous TD, à raison d'un TD par semestre ; aux cinquième et sixième semestres, les étudiants peuvent opter, au titre des langues, pour un cours de spécialité en langue anglaise à la place du TD semestriel. Le DU parallèle à la licence propose des cours en langue anglaise et l'étude d'une seconde langue. Une diversification de l'offre des cours de langues est en cours de mise en place (russe et chinois).

La certification CLES (compétences en langues de l'enseignement supérieur) est proposée aux étudiants de deuxième année en anglais, allemand ou espagnol.

De nombreux échanges sont proposés aux étudiants, soit en partenariat dès la première année, soit, préférentiellement, en troisième année de licence (84 accords Erasmus pour 197 places), des opérations de promotion de la mobilité étant organisées (semaine de rentrée, semaine de la mobilité internationale, permanences coordinateurs, etc.). 80 à 100 étudiants partent ainsi pour une année ou moins et 45 étudiants peuvent partir pour leurs deux premières années de licence avant de revenir faire leur troisième année à Strasbourg. Parallèlement, environ 150 étudiants étrangers viennent suivre des cours à l'Université de Strasbourg chaque année.

Il ressort de ces éléments que la formation est largement tournée vers l'international, confirmant l'insertion régionale de l'université, et vers la mobilité des étudiants, ce qui doit être salué.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La première année de licence est ouverte à tout titulaire d'un baccalauréat. Des passerelles existent pour des étudiants ayant commencé des études à l'étranger ou dans d'autres filières (type classes préparatoires). Leur demande d'admission par équivalence est validée par le vice-doyen licences et le chargé de mission licence <i>Droit</i>. Le cas échéant, il peut être demandé aux étudiants concernés de suivre, parallèlement à la deuxième ou troisième année qu'ils intègrent, des cours des années inférieures. Au niveau des passerelles sortantes, entre 5 et 11 étudiants de deuxième année de licence s'orientent vers d'autres troisièmes années de licence. Divers dispositifs d'orientation et d'écoute existent pour les étudiants, en revanche il n'est pas fait état de dispositifs d'aide à la réussite offrant des solutions de travail en plus petit comité, type tutorat, pour les étudiants qui en éprouveraient le besoin. S'il ne s'agit pas d'une omission du dossier de présentation, il s'agit certainement d'une insuffisance de la formation au regard des difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants à s'adapter au monde universitaire, surtout la première année.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements reposent sur des cours en amphithéâtre et des TD dans les matières fondamentales et en langues. L'assiduité aux TD est contrôlée. Pour le reste les étudiants sont autonomes. Des étudiants en formation continue peuvent être accueillis et un régime aménagé est offert pour les étudiants salariés. Il est notamment fait mention de cours le samedi, sans précision des cours concernés notamment d'un éventuel doublement des cours fondamentaux, et d'exams oraux pour les matières non fondamentales. Une adaptation est proposée aux étudiants handicapés : aménagement des exams, dispense d'assiduité, aide d'étudiants volontaires. Des VAE (validations des acquis de l'expérience) peuvent être accordées par le vice-doyen enseignement, mais sont rares. Une certification en informatique est proposée, les étudiants de troisième année pouvant passer le C2i (certificat informatique et internet). La plateforme Moodle est utilisée pour diffuser des documents aux étudiants (plus de diffusion papier) et permettre des échanges le cas échéant. Le recours au numérique pourrait certainement être accentué, par exemple en vue d'un soutien plus précis à destination d'étudiants en difficulté et actuellement inexistant (cf. supra, tutorat).</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les étudiants sont évalués semestriellement par un contrôle continu en TD et des examens terminaux écrits d'une durée variant selon l'importance de l'enseignement. La conformité aux règles nationales d'évaluation est affirmée, mais le règlement des exams n'est pas fourni : les compensations, par exemple, ne sont pas précisées.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'acquisition de compétences est, pour l'heure, relatée à titre général dans le supplément au diplôme remis aux étudiants diplômés.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés n'est pas assuré par la faculté et vient seulement d'être mis en place par l'ORESIPÉ (Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. En revanche, deux réunions d'équipe se tiennent chaque année sous la direction du vice-doyen licences. Ces réunions sont l'occasion de gérer les difficultés rencontrées et de proposer des solutions d'amélioration dans un souci d'autoévaluation. Une formalisation des réunions pourrait être utile, avec intégration des représentants étudiants. Une évaluation de la formation par les étudiants, année par année, est organisée par l'université. Ses résultats sont discutés en assemblée puis au conseil de faculté. Un croisement avec l'autoévaluation en réunion d'équipes serait souhaitable. Une dissociation plus claire du conseil de perfectionnement et du conseil de faculté serait souhaitable pour plus de lisibilité des rôles des instances et, peut-être, une libération des idées de l'instance de perfectionnement, notamment des contraintes budgétaires. Chaque enseignant organise une évaluation de son cours par les étudiants s'il le souhaite.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Engagement de la formation dans une démarche de mobilité étudiante par la proposition de nombreux échanges.
- Existence d'un projet tuteuré « projet professionnel de l'étudiant » en première année.

Points faibles :

- Absence de solution de soutien à la réussite, notamment un tutorat, autre que « l'écoute » des étudiants.
- Absence de suivi des diplômés.
- Absence de formalisation des outils d'autoévaluation, d'évaluation des enseignements et de conseil de perfectionnement de la mention.

Avis global et recommandations :

La formation est forte d'une poursuite d'étude réelle tant dans l'université que dans la région dont celle-ci relève. Cela se traduit par une ouverture à l'international tout à fait remarquable. Des invitations à la professionnalisation des étudiants sont également à remarquer, même si l'on pourrait regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses au cours du cursus.

En revanche, il serait souhaitable d'ajouter un dispositif d'aide aux étudiants de première année en difficulté et il est indispensable de développer le suivi des diplômés. De plus, il semblerait heureux de ne pas afficher sur la fiche RNCP comme « accessibles par le détenteur de ce diplôme » des métiers qui requièrent un niveau de diplôme plus élevé, même si la licence est une étape nécessaire : cela pourrait tromper les étudiants.

Il faut, enfin, relever que les recommandations et points faibles formulés ici sont similaires à ceux formulés dans le précédent rapport AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) lequel pointait déjà le manque de « respect des recommandations de l'évaluation précédente ».

Observations de l'établissement



Licence

Mention : *Droit*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Michel DENEKEN
Président

Nous regrettons également l'absence d'information sur le suivi des étudiants titulaires d'une licence mais ces informations sont en cours de centralisation par l'ORESIPPE et n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport.

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr